

Saubraz, novembre 2021



CONSEIL GENERAL  
1189 SAUBRAZ

Aux membres du Conseil général  
de Saubraz

# Mesures sanitaires

- Le certificat COVID n'est pas exigé pour participer à la séance du Conseil général.
- En cas de symptômes compatibles avec ceux du COVID-19, vous êtes priés de vous abstenir de venir à la séance et de procéder à un « coronacheck ».
- Le port du masque est obligatoire dans la salle pour tous les participants.
- Seuls les masques chirurgicaux à usage unique doivent être utilisés. Des masques seront mis à disposition sur place.
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle.
- La liste de présence devant être à disposition du médecin cantonal sur demande pendant au moins 14 jours, votre numéro de téléphone vous sera demandé. Cette donnée sera détruite après le délai requis.
- Aucune boisson ne sera servie dans la salle.

*Source : circulaire de la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du 15 octobre 2021*